

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°815.135/2018

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 décembre 2018

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

20 DEC. 2018

ARRIVEE

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 11 décembre 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Jean-Paul HOURNON, Mme Johanne MASCLÉT (*jusqu'à son départ à 21h51, avant l'adoption du point VI/ 16*), M. Didier CARREZ, Mme Caroline FAIVRE, M. Patrick ALLARD, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Jean-Claude DESMENEZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Freddy DELVAL, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Christiane DUMONT, Mme Joselyne GEMZA, M. Jean-Luc JOUVENEZ, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Pascal DAMBRIN, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Lise WIDIEZ, Mme Elise SALPETRA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, Mme Véronique LEGRAND, M. Vincent CAMPISANO, Mme Cécile DEMARECAUX, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme Johanne MASCLÉT (*à compter de son départ à 21h51, avant l'adoption du point VI/ 16, procuration à Monsieur Christophe DUMONT, Maire, du 17 décembre 2018*), **Adjointe** ; Mme Sylvie DORNE (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 17 décembre 2018*), **Conseillère municipale**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Victor GUERIN, Mme Cerasela POP, Mme Dorothee DYBAL, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, **Conseillers municipaux**.

SECRÉTAIRE : Mme Elise SALPETRA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 24 décembre 2018.

V / VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES NON SPORTIVES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 20006321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°805.125/2018 du Conseil municipal du 17 décembre 2018 portant approbation du budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission association, éducation, jeunesse, vie scolaire, sports, relations internationales, culture et fêtes,

Considérant que par leur diversité, leur complémentarité et leur impact auprès d'un large public, les associations sinoises rythment la vie de la Commune et contribuent pleinement à son rayonnement ;

Considérant que lesdites associations présentent un intérêt local fondant la faculté pour la Commune de leur octroyer une subvention annuelle de fonctionnement ;

Considérant que, le budget primitif 2019 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations ; qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver la répartition proposée en annexe ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés ayant pris part au vote, Monsieur le Maire, Madame DELATTRE, Monsieur DELVAL, Monsieur BERLINET, Madame BEDENIK, Madame DUMONT, Monsieur JARUGA, Madame DORNE, Monsieur STOBIEKI n'ayant pas participé au vote,

ARTICLE 1 : APPROUVE la répartition proposée, concernant les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état annexé.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 17 décembre 2018

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le **20 DEC. 2018**
Et de la publication le **20 DEC. 2018**
Fait à Sin-le-Noble, le **20 DEC. 2018**
Le Maire

Christophe DUMONT

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES
Exercice 2019

Associations	Subventions votées pour l'exercice 2018	Demandées par l'association en 2019	Subvention votées pour l'exercice 2019
Administration générale de la collectivité			
Fête et cérémonie			
Deu Deuch Club Sinois	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Epinettes Sinoises	2 000,00 €	4 000,00 €	2 400,00 €
Gare au Fou du Puits	1 000,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
Le St Barbe en Folie	400,00 €	1 200,00 €	400,00 €
Les délires de Saint Joseph (nouvelle association)	-	500,00 €	<i>à noter : 100 euros de subvention de démarrage</i>
Aide aux associations			
AATDM OM du Nord	-	500,00 €	en attente de complément
Amis du Calvaire	300,00 €	300,00 €	300,00 €
APACER	150,00 €	270,00 €	150,00 €
Bonne Bêche	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ENTRAIDE	500,00 €	800,00 €	600,00 €
Médaillés du Travail	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Pleurote Sinois	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Solidarité du Poilu	650,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Les copains d'aventure (nouvelle association)	-	1 000,00 €	en attente de complément
L'union des commerçants et artisans sinois (nouvelle association)	-	300,00 €	300,00 €
Expression artistique – Musique et Danse			
Musique Culture et Voyage (AMCV)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Centre Artistique Populaire Sinois	1 150,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
Les Orgues de St Martin	300,00 €	1 000,00 €	300,00 €
Sinergies	1 000,00 €	500,00 €	300,00 €
MJC – Maison des Arts	6 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €
Association sinoise de peinture sur soie	100,00 €	150,00 €	150,00 €
Le Cirque Educatif	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
Sinois Danse Club	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Génération Country	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Lucky Tarot Club	<i>100 € de subvention de démarrage</i>	500,00 €	en attente de complément

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

20 DEC. 2018

ARRIVEE

Calixt'Association (nouvelle association)	-	1 000,00 €	en attente de complément
Interventions sociales – Santé			
Alcool entraide du Nord	165,00 €	400,00 €	165,00 €
Les Donneurs de Sang	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Arthrite Evasion (nouvelle association)	-	800,00 €	0,00 €
Action en faveur des personnes en difficultés			
Secours Populaire Français	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Rêve d'enfants	-	500,00 €	0,00 €
Logement			
Amicale de la CNL	150,00 €	200,00 €	180,00 €
Amicale de la maison de retraite P.Wautriche	Aucune demande	200,00 €	100,00 €
Enseignements - Formation			
Les cousettes sinoises	300,00 €	300,00 €	300,00 €
APE des Epis	300,00 €	600,00 €	300,00 €
APE Salengro	300,00 €	500,00 €	300,00 €
APE Paul Langevin (nouvelle association)	-	non précisé	300,00 €
TOTAL	29 115,00 €	42 220,00 €	29 945,00 €

